

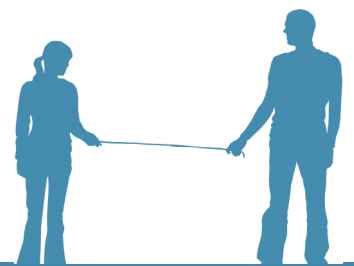
CATALOGUE DES SERVICES

Fibre Optique Noire

Bande Passante

Hébergement

Délais d'Intervention sur Incident



● FIBRE OPTIQUE NOIRE ●

▶▶ Frais d'accès au Service

Les Frais d'accès au service sont déterminés par l'étude d'ingénierie réseau. Le montant varie selon l'importance des travaux de génie civil et/ou optiques nécessaires pour la mise en service du lien FON objet du contrat. Un dossier de recette sera remis à l'opérateur et annexé aux conditions particulières. Le linéaire optique mesuré déterminera le montant de location de l'IRU du contrat.

▶▶ Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires

LOCATION	
Durée	Prix
1 an	1,72 €
3 ans	3,72 €
5 ans	5,04 €

IRU	
Durée	Prix
10 ans	4,80 €
15 ans	5,54 €
20 ans	6,29 €

FORFAIT SPECIAL LINEAIRE AUTOROUTIER COMPLET			
LOCATION		IRU	
Durée	Prix	Durée	Prix
1 an	0,98 €	10 ans	2,73 €
3 ans	2,03 €	15 ans	3,16 €
5 ans	2,87 €	20 ans	3,59 €

Linéaire total en vigueur contractualisé par l'Usager

Linéaire	< 150 km	< 200 km	< 250 km	< 300 km	< 350 km	< 400 km
Coef. de dégressivité	1,00	0,87	0,74	0,62	0,59	0,57

Nombre de paires sur un même tronçon contractualisé par l'Usager tel qu'il figure au nouveau contrat

Nombre de paires	2	4	6	12	36
Coefficient de dégressivité	0,8	0,6	0,5	0,4	0,15



▶▶ Redevance de la maintenance pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires

SERVICE	PRIX
MAINTENANCE	0,167 € / ml/ an*

Avec un minimum de 3500 €.

▶▶ Délai de livraison

Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0 + 12 semaines.

● BANDE PASSANTE ●

▶▶ Définition de l'Offre

L'offre est une offre globale de bande passante Ethernet permettant des liaisons point à POP du Concessionnaire, des liaisons point à point sur le réseau du Concessionnaire, des VPN Ethernet sur le réseau du Concessionnaire.

Les offres correspondent à un débit par circuit logique. Un circuit logique est livré soit en natif soit dans un seul VLAN.

Le concessionnaire offre plusieurs types de services de bande passante, niveau 2 ou niveau 3

Service niveau 2 : Ethernet point à point.

Service niveau 3 : liaison IP entre le site client et le POP opérateur.

Le POP Opérateur peut être soit hébergé, soit colocalisé, soit connecté par un lien en Bande passante niveau 2 ou 3 au Pop du concessionnaire aux conditions de la présente grille tarifaire.

▶▶ Redevance mensuelle

Bande passante	FAS (Frais d'accès au service)	Livraison Pop Concessionnaire	Livraison TH2/GS ou Pop Covage
Service	En €HT	Débit garanti €HT / mois	Débit garanti €HT / mois
1 Mbps	900	50	60
2 Mbps	900	100	110
4 Mbps	900	200	220
5 Mbps	900	250	260
6 Mbps	900	300	320
10 Mbps	900	450	500
15 Mbps	900	550	600
20 Mbps	900	600	650
30 Mbps	900	650	700
40 Mbps	900	700	750
50 Mbps	900	750	800
60 Mbps	900	800	850
80 Mbps	900	850	900
100 Mbps	900	1 000	1 200
200 Mbps	900	1 300	1 500
400 Mbps	900	1 500	1 800
600 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis
800 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis
1 Gbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Les frais d'accès au service comprennent le déplacement d'un technicien, la mise à disposition du CPE Média Converter et l'activation du service souscrit.

La Redevance Forfaitaire mensuelle comprend :

- Configuration des adresses IP
- Les services indiqués correspondent à des débits de bande passante symétrique full duplex.
- Qualité de la bande passante contrôlée



- Garantie de Haut Débit et de performance
- Supervision 24h/24 et 7j/7
- Sécurité de la technologie MPLS
- Ouverture auprès de nombreux fournisseurs de services Internet localisés notamment à Téléhouse 2 Paris
- Tous les services inférieurs à 100 Mbps sont sur des interfaces physique 100 Mbps (Fast Ethernet).
- Installation du CPE Media Converter

Ne sont pas compris :

- Frais d'accès Internet (FAI), mise à disposition des services ISP
- Service de facturation opérateur, DNS, firewall, etc.
- En cas de demande de service de bande passante avec un niveau de service non prévu dans la grille tarifaire selon des spécifications particulières formulées par l'Usager, le prix du service de Bande Passante et/ou des options demandées (sécurisation, débits garantis à l'extérieur du périmètre de la DSP ...) sont sur devis.

►► Transit IP

Le concessionnaire peut également fournir sur demande un service de transit IP dans les conditions suivantes.

	FAS (Frais d'accès au service)	Transit IP à TH2	Nombre IP Niveau 3
Service	En €HT	En €HT / mois	Standard
1 Mbps	0	10	1
2 Mbps	0	20	1
4 Mbps	0	40	1
5 Mbps	0	50	1
6 Mbps	0	60	1
10 Mbps	0	100	1
15 Mbps	0	150	5
20 Mbps	0	200	5
30 Mbps	0	300	5
40 Mbps	0	400	5
50 Mbps	0	500	5
60 Mbps	0	600	5
80 Mbps	0	800	5
100 Mbps	0	1 000	5
200 Mbps	0	Sur devis	A définir
400 Mbps	0	Sur devis	A définir
600 Mbps	0	Sur devis	A définir
800 Mbps	0	Sur devis	A définir
1 Gbps	0	Sur devis	A définir

Chaque demande de Service d'un Usager fera l'objet d'une analyse technique, réalisée en amont de la souscription du Bon de Commande relatif audit Service.

La fourniture d'adresses IP supplémentaires fera l'objet d'un devis.

Le forfait mensuel comprend:

- Configuration des adresses IP en concertation avec l'Usager et son Utilisateur final.



►► SubNet IP

Cette option consiste à la mise en place de SubNet d'IP « Publique » supplémentaires à celle fournie.

		Frais de Mise à disposition * en € H.T.
SubNet (4)	1 adresse IP supplémentaire	100 €
SubNet (8)	5 adresses IP supplémentaires	150 €
SubNet (16)	13 adresses IP supplémentaires	170 €
SubNet (32)	29 adresses IP supplémentaires	200 €
SubNet (64)	61 adresses IP supplémentaires	250 €
SubNet (128)	125 adresses IP supplémentaires	350 €
SubNet (256)	253 adresses IP supplémentaires	550 €
SubNet (512)	509 adresses IP supplémentaires	950 €
SubNet (1024)	1021 adresses IP supplémentaires	1 750 €
SubNet (2048)	2045 adresses IP supplémentaires	3 350 €

* Frais de Mise à Disposition valable pour la durée du contrat.

Si contrat = 1 an → Frais de Mise à Disposition applicable chaque année.

Si contrat = 3 ans → Frais de Mise à Disposition valable pour les 3 ans et réappliqué pour l'échéance suivante.

►► Délai de livraison

T0 + 4 semaines pour un site déjà raccordé en Fibre Optique réseau haut débit (Accès au Réseau réalisé à la date de la commande).

T0 + 16 semaines pour un site non raccordé (sous réserve de l'obtention des autorisations de passage)

● OFFRE MEGALAN ●

▶▶ Mega LAN 20

Offre de 20 Mbps distribuée de 3 à 10 sites :

Service	Redevance mensuelle	Frais de port (mensuels)	Redevance mensuelle totale de gros à l'Usager
20 Mbps	800 €	100 €	900 €

▶▶ Mega LAN 100

Offre 100 Mbps distribuée de 3 à 10 sites avec un minimum de 5 Mbps par site :

Service	Redevance mensuelle	Frais de port (mensuels)	Redevance mensuelle totale de gros à l'Usager
100 Mbps	2000 €	3000 €	5000 €

▶▶ Giga LAN

Offre 1 Gbps distribuée de 3 à 20 sites avec un minimum de 5 Mbps par site :

Service	Redevance mensuelle	Frais de port (mensuels)	Redevance mensuelle totale de gros à l'Usager
1 Gbps	10 000 €	5000 €	15 000 €

▶▶ Option : Raccordement Extrémité Distante en fibre optique à l'A75

Service	Redevance mensuelle
1 Gbps	10 000 €
Inférieure à 200 m pour un service supérieur ou égal à 10 Mbps	1500 €
Distances supérieures	1500 € + 50 % des coûts sur devis*

Les 30 premiers clients sont facturés 500 €HT.

* voir bordereau de prix joint.

Site en ZA	FAS
Site en ZA raccordée	1500 €

▶▶ Délai de livraison

T0 + 4 semaines si site raccordé en fibre optique au réseau Haut Débit

T0 + 16 semaines pour un site non raccordé.



● HÉBERGEMENT ●

▶▶ Description du service

L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du concessionnaire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie).

Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle (largeur x profondeur) 600 x 600 (en mm) ou 600 x 900 selon le plan d'occupation.

Les prix s'entendent pour un emplacement avec fourniture d'énergie 48 VDC 20 A un seul circuit ou 220 VAC non sécurisé protection par un disjoncteur 16 A.

L'énergie 48V de redondance pour sécurisation est sur devis.

Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande.

Toute demande technique particulière sera facturée en sus.

▶▶ Frais d'accès au service (FAS)

Toute souscription d'un service d'hébergement donnera lieu au paiement de Frais d'Accès au service

Frais d'Accès au Service en € H.T.	550 € HT par emplacement
--	---------------------------------

▶▶ Redevance mensuelle :

Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement pour une baie	
1 an renouvelable	417 € / baie	Energie incluse

Durée du contrat	Coût mensuel pour ½ baie	
1 an renouvelable	350 € pour ½ baie	Energie incluse

▶▶ Délai de mise à disposition

T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité



►► **Liaison Inter-Bâtiment (LIB) dans Shelter d'Hébergement**

L'offre de Liaison Inter-Bâtiment est indispensable à la livraison des services aux Utilisateurs. Ces liaisons Inter-Bâtiment se composent de deux demi-segments, respectivement terminés en Tableau de Distribution Optique-ODF) ou Cuivre (CDF).

Le premier demi-segment est pris en charge dans le cadre de la construction de sa porte de livraison de différents services.

Le deuxième demi-segment est à la charge de l'utilisateur et raccorde les équipements de ce dernier à l'ODF ou CDF.

Les prix sont valables pour une location annuelle et s'entendent pour un demi-segment LIB, raccordement, tests inclus. Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre résiduelle des ODF ou CDF.

►► **Frais d'accès au service (FAS)**

Toute souscription d'un service d'hébergement donnera lieu au paiement de Frais d'Accès au service

Frais d'Accès au Service ½ segment LIB Cuivre	2 000 € HT par LIB	LIB Monomode ou Multimode
Frais d'Accès au Service ½ segment LIB Optique	2500 € HT par LIB	LIB Cuivre Cat. 5

►► **Redevance mensuelle**

Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement
1 an renouvelable	20 € HT par LIB

►► **Délai de livraison**

T0 + 2 semaines sous réserve de disponibilité sur ports ODF ou CDF.

● DELAIS D'INTERVENTION SUR INCIDENT ●

I. Interventions de maintenance curative

Les interventions de maintenance curative des infrastructures optiques sont classées en fonction de l'importance de la défaillance constatée.

Intervention niveau 1 : panne sur site d'extrémité. GTR 8 heures

Cette intervention comprend :

- Un diagnostic
- Une réparation provisoire simple (nettoyage connecteur, remplacement jarretière, etc.),
- Des mesures de tests : réflectométrie et photométrie,
- La rédaction d'un compte-rendu (archivé à la concession).

Intervention niveau 1 bis : panne hors site d'extrémité. GTR 8 heures

Cette intervention comprend :

- La localisation de la défaillance, qui peut demander d'effectuer des opérations de réflectométrie à partir d'un point ou plusieurs sites d'extrémités pour localiser le défaut ;
- Un diagnostic sur les lieux du défaut,
- La définition des matériels et des autres ressources nécessaires à l'exécution de la réparation provisoire.
- Une réparation provisoire simple
- Des mesures de tests : réflectométrie et photométrie,
- Le rétablissement provisoire de la continuité optique par basculement de jarretières optiques aux deux extrémités,
- La rédaction d'un compte-rendu (archivé à la concession).

Intervention niveau 2 : câble endommagé sans travaux de génie civil. GTR 16 heures

Cette intervention comprend les opérations suivantes :

- Intervention niveau 1 bis,
- Pose du câble,
- Préparation des câbles,
- Raccordement,
- Réflectométrie de contrôle.

Cette intervention sera réalisée en respectant la priorité de rétablissement des fibres en exploitation déterminée par le Délégué.

Intervention niveau 3 : câble endommagé avec des travaux de génie civil. GTR 24 heures

Les prestataires seront en mesure de mobiliser des moyens d'intervention en Génie Civil.

Cette intervention comprend les opérations suivantes :

- Les interventions de niveau 1 bis et 2.
- Découvrir le câble afin de le réparer,

- Poser une nouvelle chambre, si possible,
- Prendre toutes les dispositions de protection nécessaires,
- Réaliser une nouvelle tranchée, si possible
- Réparer ou remplacer tubes et fourreaux
- Retirer le câble vers les chambres amont et aval,
- Tirer un câble entre les 2 chambres,
- Réaliser 2 boîtes d'épissurage dans ces chambres.

Intervention niveau 4 : suite à réparation provisoire

Dans la mesure du possible, la première réparation sera définitive dans le cadre des interventions prévues aux paragraphes précédents.

Dans le cas où une réparation provisoire aurait été effectuée, une réparation définitive sera effectuée dans un délai de deux semaines, sous réserve de compatibilité avec les impératifs d'exploitation des Usagers et du gestionnaire de l'emprise concernée.

II. Cas spécifiques

Dans le cas d'un besoin de balisage partiel du domaine autoroutier, la GTR commence à l'instant où le balisage est effectué.

Les contraintes qui pourraient empêcher le Délégitaire de respecter les délais mentionnés au paragraphe ci-dessus sont tous les évènements générant une perturbation substantielle dans les conditions d'exploitation de l'autoroute A75, et notamment :

- tous les évènements climatiques importants qui perturbent les conditions normales d'exploitation de l'autoroute (ex. Neige, verglas, brouillard, fortes pluies etc.),
- tous les évènements exceptionnels ou situations critiques qui dégradent la sécurité et doivent être traités prioritairement (ex. Accident, obstacles sur la chaussée, animaux errants, incendie, ralentissement, bouchon, manifestation significative etc.) sous la même condition de perturbation de l'exploitation normale de l'autoroute,
- les conditions de circulation interdisant tout balisage, tel que stipulé dans les règles de sécurité, lorsque celui-ci est nécessaire ou pour lesquelles un balisage nécessaire affecterait le niveau de sécurité des automobilistes ou provoquerait un ralentissement de la circulation,
- toute situation contrevenant aux dispositions législatives ou réglementaires, car rendant impossible toute intervention sur le D.P.A.

Dès la fin des évènements ci-dessus cités, les délais cités au chapitre I. recommenceront à courir.